

thique sa notice sur « l'Enseignement du russe en France, etc. » Il réclame avec nombre de bons esprits, l'enseignement de la langue russe dans nos établissements d'instruction publique : facultés, lycées, etc. La première condition pour connaître un pays n'est-elle pas d'en parler la langue ?

M. Corlieu a eu la bonne fortune de mettre la main, aux Archives nationales sur le manuscrit intitulé : « Expertise pour l'abbaye de Chézy en 1781 ». Cette expertise faite sous les ordres de l'abbé commendataire Pierre Guillot, de Mondésir, commencée en juin, fut terminée en octobre ; elle comprenait la description détaillée de l'abbaye et de ses dépendances : fermes, moulin, etc. Le devis des réparations à exécuter s'élevait à la somme de 93,996 liv. 17 s. 9 d. En dehors des biens situés dans la circonscription, l'abbaye possédait la ferme de Villeroy, canton de Claye (Seine-et-Marne) ; c'était la plus importante de ses fermes ; l'expertise fixait à 19,496 liv. la réparation des bâtiments ruraux. Une autre ferme était sise à Charleville, près de Sézanne (Marne). Cette nouvelle contribution à l'histoire de Chézy viendra grossir les chapitres que nous possédons déjà, grâce à MM. Corlieu et abbé Poquet et qui sont consignés dans nos Annales.

Au mois d'avril dernier, il a été donné lecture de la Notice de M. Minouflet sur les « Monnaies gauloises recueillies dans l'arrondissement de Château-Thierry ». L'auteur, qui avait soumis son travail à M. A. de Barthélemy, avait été invité par le savant membre de l'Institut à le communiquer au Congrès des Sociétés savantes. Notre collègue pouvait compter sur un « tour de faveur ». En effet, le jeudi 14 avril, M. Minouflet, dominant son émotion, lisait cette notice qui lui a valu les félicitations de l'Assemblée ; c'est donc une bonne journée pour lui et pour vous ;

c'est ce que ont dû lui dire nos collègues MM. Corlicu et Légrillette présents à la séance de la Sorbonne.

Avant de prendre la parole, notre collègue avait entendu les communications suivantes dont il nous donne un fidèle compte rendu : de M. Adrien Blanchet, un mémoire sur l'atelier monétaire du Prince Noir, à Limoges, en 1365 et 1366 ; de M. l'abbé Bossebœuf, de la Société de Tours, ses critiques sur certaines interprétations de M. Corroyer, le restaurateur de l'Abbaye du Mont Saint-Michel. C'est le président de la séance, M. A. de Barthélemy, qui défend M. Corroyer aux applaudissements de l'auditoire. M. Demaison, que ses études sur la cathédrale de Reims ont mis hors de pair, compare les chevets de Notre-Dame de Châlons et de Saint-Remi de Reims et prouve que le plan et les détails d'architecture offrent la plus frappante analogie. M. Gauthier, archiviste du Doubs, dont nous avons eu déjà à louer les importants travaux, parle de l'Ambon de la cathédrale de Besançon dont les bas-reliefs ont été encastés dans la porte romaine, dite *porte noire*. Cet ambon qui peut remonter au x^e ou au xi^e siècle est le seul spécimen aussi ancien qui ait été signalé en France. La démonstration de M. Gauthier lui a valu les félicitations du Bureau.
